

ARRETE TEMPORAIRE N°2467

Portant restriction de circulation et stationnement

Le Maire de la Ville de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

VU le code la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6;

VU les lois modifiées n°82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes ;

VU le décret n°89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre $I-8^e$ partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 10 avril 2009 modifié ;

CONSIDERANT la déformation ainsi que le manque d'adhérence de la chaussée

ARRETE

Article 1er: A compter du 12 octobre 2018 et pour une durée de 120 jours, la vitesse est limitée à 30 km/h rue Gilbert Bize

Article 2: La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée par la Métropole du Grand Nancy,

En cas d'accident, la ville de Laneuveville-devant-Nancy ne pourra être tenue responsable pour quelque motif ou cause que ce soit.

Article 3: Exécution des travaux:

- -réfections conformes à l'identique suivant prescriptions de la Métropole et du présent arrêté.
- La ville de Laneuveville-devant-Nancy ne pourra être tenue responsable pour quelque motif ou cause que ce soit.

Article 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5: Les agents de police nationale et de la police municipale peuvent réprimer toutes atteintes au non-respect du présent arrêté municipal et procéder à la mise en fourrière de tous véhicules en infraction ou considérés comme gênant pour l'exécution des travaux

Article 6 : Copie du présent arrêté, qui doit être affichée sur le chantier, est adressée à :

- Police Nationale / Police Municipale
- Centre Technique
- SDIS
- Métropole

A LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY, le 10 octobre 2018

Mair

35 rue du Général Patton – 54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY* Tél. 03 83 51 21 46 * Fax : 03 83 51 28 82 Courriel : c.dumoutier@ville-laneuveville-devant-nancy.fr * Site Internet : www.ville-laneuveville-devant-nancy.fr